

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°12 du 29 mars 2010**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

**Texte n°13**

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade territoriale de Châteauroux (Indre).

*Du 4 février 2010*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Châteauroux (Indre).**

*Du 4 février 2010*

NOR D E F G 1 0 5 0 3 1 6 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°12 du 29 mars 2010, texte 13.

---

Art. 1er. La brigade territoriale de Châteauroux (Indre) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales d'Ardentes, Ambrault, Argenton-sur-Creuse, Buzançais et Levroux (Indre) sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales d'Ardentes, Ambrault, Argenton-sur-Creuse, Buzançais et Levroux (Indre) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie du Centre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

---

(1) n.i. BO.

## ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Châteauroux	Châteauroux	
	Coings	
	Déols	
	Diors	
	Etrechet	
	La Pérouille	(dissolution)
	Le Poinçonnet	
	Luant	
	Montierchaume	
	Niherne	
	Saint-Maur	
	Villers-les-Ormes	
Levroux	Baudres	Baudres
	Bouges-le-Château	Bouges-le-Château
	Bretagne	Bretagne
	Brion	Brion
	Francillon	Châteauroux
	Levroux	Coings
	Moulins-sur-Céphons	Déols
	Rouvres-les-Bois	Francillon
	Saint-Martin-de-Lamps	Le Poinçonnet
	Saint-Pierre-de-Lamps	Levroux

	Villegongis	Moulins-sur-Céphons
	Vineuil	Rouvres-les-Bois
		Saint-Martin-de-Lamps
		Saint-Maur
		Saint-Pierre-de-Lamps
		Villegongis
		Villers-les-Ormes
		Vineuil
Ardentes	Ardentes	Ardentes
	Arthon	Arthon
	Buxières-d'Aillac	Buxières-d'Aillac
	Jeu-les-Bois	Etrechet
	Mâron	Jeu-les-Bois
	Sassierges-Saint-Germain	Mâron
	Velles	Sassierges-Saint-Germain
Argenton-sur-Creuse	Argenton-sur-Creuse	Argenton-sur-Creuse
	Bouesse	Bouesse
	Celon	Celon
	Chasseneuil	Chasseneuil
	Chavin	Chavin
	Le Menoux	La Pérouille

	Le Pêchereau	Le Menoux
	Le Pont-Chrétien-Chabenet	Le Pêchereau
	Mosnay	Le Pont-Chrétien-Chabenet
	Saint-Marcel	Luant
	Tendu	Mosnay
		Saint-Marcel
		Tendu
		Velles
Buzançais	Argy	Argy
	Buzançais	Buzançais
	Chezelles	Chezelles
	La Chapelle-Orthemale	La Chapelle-Orthemale
	Méobecq	Méobecq
	Neuilly-les-Bois	Neuilly-les-Bois
	Saint-Genou	Niherne
	Saint-Lactencin	Saint-Genou
	Sougé	Saint-Lactencin
	Vendoeuvres	Sougé
	Villedieu-sur-Indre	Vendoeuvres
		Villedieu-sur-Indre
Ambrault	Ambrault	Ambrault
	Bommiers	Bommiers

	Brives	Brives
	Chouday	Chouday
	Condé	Condé
	Meunet-Planches	Diors
	Neuvy-Pailloux	Meunet-Planches
	Pruniers	Montierchaume
	Saint-Aubin	Neuvy-Pailloux
	Sainte-Fauste	Pruniers
	Ségry	Saint-Aubin
	Thizay	Sainte-Fauste
	Vouillon	Ségry
		Thizay
		Vouillon